

Règlement et conditions de location des salles de conférence "Orange"

OPAN concept SA - Ruelle Vaucher 20 - 2000 Neuchâtel

Objets à louer

La grande salle :

Une grande salle lumineuse d'environ 40 m², avec vue sur les Alpes d'une capacité de 18 places assises, munie d'un mini ordinateur, d'un écran 70 pouces ainsi que d'un Flipchart et d'un tableau blanc.

La salle est embellie par un espace "salon" de 20 m², avec balcon, offrant un sympathique endroit de pause lors de vos séances.

La petite salle :

Une salle d'environ 16 m², d'une capacité de 12 places assises, munie d'un tableau blanc et d'un Flipchart.

Le WiFi est disponible dans les deux salles. Une cuisine équipée, des toilettes et un vestiaire sont également à votre disposition, pour rendre vos réunions les plus agréables possible.

Accès

Les salles se situent à la Ruelle Vaucher 20, à Neuchâtel, très proche de la gare (env. 100 m à pied) et des transports publics neuchâtelois.

L'entrée est indépendante du bureau OPAN concept SA. Une fois le contrat signé, la remise des clés sera effectuée par le secrétariat à la Ruelle Vaucher 22, si possible le jour de la location.

Conditions

Art. 1 : Etat des locaux et du matériel

La salle et le matériel sont mis à disposition en excellent état ; ils doivent être rendus comme tels. Un état des lieux d'entrée et de sortie peut être demandé. En aucun cas le matériel ne peut être disposé à l'extérieur du bâtiment. Les affichages ne peuvent être faits que sur le Flipchart et/ou sur le tableau blanc aimanté prévus à cet effet. L'utilisation de clous, d'agrafes, de punaises est strictement interdite.

Toute dégradation sera facturée.

Art. 2 : Réservations

La réservation se fait auprès du secrétariat du bureau d'ingénieurs OPAN concept SA, soit par téléphone au 032/723.77.77, soit par mail à concept@opan.ch. Sitôt la réservation confirmée, un contrat de location est établi et envoyé au locataire. Ce dernier s'engage à respecter les conditions du contrat, sitôt celui-ci signé. Les réservations sont effectives lorsque le contrat de location est signé.

Art. 3 : Tarifs & modalités de paiement

Grande salle :

La demi-journée (ou la soirée dès 18h00)	CHF 150.00 TTC
La journée	CHF 210.00 TTC
La journée dès le 01.06.2020	CHF 240.00 TTC
Offre "Multipack" (12 au prix de 10) échelonné maximum sur 18 mois.	selon choix ci-dessus

Petite salle :

La demi-journée (ou la soirée dès 18h00)	CHF 90.00 TTC
La journée	CHF 140.00 TTC
Offre "Multipack" (12 au prix de 10) échelonné maximum sur 18 mois.	selon choix ci-dessus

Une réduction de 33% est accordée aux associations / ONG / Partis politiques

Inclus dans le prix :

Accès Wifi, Flipchart, Whiteboard, thé et café à volonté (service non compris).

Ecran 70' uniquement dans la grande salle.

Une facture est établie après la location de la salle et payable à 15 jours.

Art. 4 : Mise à disposition des locaux

Le locataire s'engage à ne pas faire un autre usage des locaux que celui prévu dans le contrat de location. Il est strictement interdit à l'utilisateur de céder le local loué à un tiers quelconque. Tout contrevenant se verra refuser une nouvelle location.

Art. 5 : Consommations à disposition

Une machine à café, ainsi qu'une bouilloire à eau avec des sachets de thés sont mis à disposition gracieusement.

Sauf disposition contraire, la vaisselle est mise à disposition. Elle doit être nettoyée et rangée après utilisation. Dans le cas contraire, CHF 20.- seront facturés en sus.

Art. 6 : Place de parc

Aucune place de parc n'est mise à disposition par le bailleur.

Toutefois, nos locaux se situent à proximité du parking P+Rail de la gare de Neuchâtel et à 10mn à pied du parking des Jeunes-Rives (bord du lac).

Si le bailleur constate l'utilisation de ses places privées par le locataire de l'une de nos salles, une taxe de CHF 20.00 par demi-journée et par véhicule sera facturée en sus de la location.

Art. 7 : Résiliation par le locataire

En cas de résiliation de la location, une partie de la location est due de la manière suivante :

- Jusqu'à 7 jours avant le début de location : aucun dû ;
- Jusqu'à 3 jours avant le début de la location : 50% de la location est dû ;
- Moins de 3 jours avant le début de la location, le montant total de la location est dû.

Art. 8 : Dégâts

En cas de dommages lors de la location, le locataire est tenu de les déclarer au bailleur (secrétariat d'OPAN concept SA : 032/723.77.77). Les frais occasionnés par ces dommages seront à la charge du locataire.

Art. 9 : Responsabilité

Le locataire est tenu d'avoir une assurance responsabilité civile.

Art. 10 : Droit applicable et for

Lorsque se présente tout autre problème non traité dans le présent contrat, les dispositions du code des obligations sont appliquées. Le droit suisse est exclusivement applicable. Tout litige en relation avec les présentes conditions de location sera porté devant les tribunaux compétents du Canton de Neuchâtel.